



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Commune de Saint-Juvat (22)**

Un aménagement de bourg simple, économe et respectueux de l'identité rurale de la commune»

Les travaux achevés en 2014 ont eu pour ambition de proposer un bourg convivial, agréable à la promenade, tant pour les Juvatiens que pour les autres visiteurs attirés par la qualité de son bâti et de son fleurissement.

Saint-Juvat (649 habitants) est située à une dizaine de kilomètres au sud de Dinan, au cœur du Pays des faluns (vallée de la Rance) qui se caractérise par un habitat traditionnel mixant pierre calcaire et terre (argiles rouges). La richesse de son bâti ancien lui vaut d'être labellisée commune du patrimoine rural. Elle est également réputée pour la qualité de son fleurissement : « village 4 fleurs » avec une gestion en zéro phytos. Cette identité patrimoniale et végétale rend le bourg attractif, d'autant qu'on y trouve encore un café et une épicerie. Pourtant, des aménagements faisant la part trop belle aux véhicules ainsi que le manque d'espaces de rencontres nuisaient à l'ensemble et n'offraient pas un cadre de vie convivial. C'est pourquoi, en 2010, la municipalité s'est lancée dans un projet de requalification du bourg.

↗ Un marché de MOE relancé

Le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) comportait une tranche ferme pour le diagnostic et l'avant-projet, une tranche conditionnelle pour le projet et les travaux. Un cahier des charges précisait la philosophie de la démarche et ses objectifs : donner la priorité au piéton, création d'une place conviviale, mise en accessibilité (PMR) des principaux bâtiments publics et commerciaux, fleurissement pérenne, travaux paysagers à prévoir en régie... Le tout devant respecter les critères de développement durable



La place centrale est devenue un espace paysager et partagé .

définis par l'Eco-FAUR pour que la commune puisse bénéficier de ce soutien financier régional aux projets innovants. Cependant, aucune des 17 réponses n'a répondu aux attentes des élus : aménagement à caractère trop minéral, routier ou horticole, et surtout pas de références correspondant à l'identité d'une commune rurale. Sur les conseils du CAUE, le marché (adapté) a été déclaré sans suite puis relancé en mettant l'accent sur ces priorités essentielles pour les élus. Finalement, c'est une équipe composée de Roch De Crevoisier (architecte urbaniste-mandataire), Céline Le Tixerant (paysagiste) et Terragone (devenu Quarta) pour le VRD qui a été retenue pour mener l'étude, puis reconduite pour réaliser le projet.

Pas de trottoirs !



L'absence de séparation nette entre la chaussée et l'espace piétonnier contribue à réduire la vitesse. Se passer de trottoir c'est aussi économiser des matériaux coûteux et du temps à entretenir des pièges à graines. Sur les conseils du CAUE, les bordures existantes ont été retirées et réutilisées pour les aménagements paysagers. ■

➤ Une démarche concertée

La MOE a travaillé avec un comité de pilotage élargi, composé d'acteurs locaux (commerçants, agriculteurs, enseignants, habitants) et de partenaires extérieurs (CAUE, DDTM, Agence départementale). Réunis en plénières ou en ateliers (groupe de 10 personnes environ) ils ont planché sur les usages de l'espace public et le cadre de vie. L'association des Communes du Patrimoine rural et celle des Paralysés de France ont également été sollicitées.

➤ Un bourg adapté et embelli ... mais pas changé !

- **Plus de végétal** : nouveau jardin autour de l'église, plantations d'arbres rustiques (tilleuls, fruitiers et noyers), création d'espaces enherbés sur l'espace public, fleurissement en pied de murs
- **Des espaces partagés et sécurisés** : zone de rencontre (30 km/h), création d'une place centrale conviviale et partagée, nouveaux jardins publics
- **Accessible pour tous** : mise en accessibilité des bâtiments publics et des commerces, création de liaisons douces
- **Une voirie adaptée** : des largeurs réduites (5,50 m) mais adaptées

“ A Saint-Juvat, ce sont les fleurs qui ont révélé la qualité du patrimoine bâti. Les nouveaux aménagements du bourg doivent révéler la qualité de notre cadre de vie. ”



Dominique Ramard

au passage des engins agricoles, des plateaux surélevés mais doux, pas de trottoirs pour rendre moins lisible les limites chaussée/espace piéton

- **Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel** : réalisation de murets selon les techniques anciennes de maçonnerie, ouverture de perspectives architecturales et paysagères

➤ Un projet économe et durable

- Création de fossés et de noues pour la gestion des eaux pluviales
- Pas de trottoirs et réutilisation des bordures granite pour les aménagements paysagers
- Diminution notable des espaces imperméabilisés
- Matériaux d'origine locale (Mégrit, Languédias ou Plouasne pour les granit, graviers ou sables ; Tréfumel, Saint-Juvat, Le Quiou pour la pierre des Faluns ou le sable coquiller).



Végétalisation en pied de mûr.

- Réalisation des travaux paysagers par les agents communaux en lien avec les habitants et les enfants de l'école
- Plantations en pleine terre avec paillage pour limiter l'entretien et les besoins en eau
- Délaissés de voirie transformés en espaces mixtes : plantations et stationnements

➤ Quasi 1,5 million d'€ pour l'ensemble des travaux

Le coût des aménagements :

Dépenses HT	793 832 €
MOE études	52 058 €
MOE Travaux	55 879 €
Travaux	670 360 €
Végétaux	14 774 €
Cabine téléphonique	761 €
Recettes HT	793 832 €
DETR	70 000 €
Région (Eco-Faur)	100 000 €
Région études	8 150 €
CD 22/ amendes police	30 000 €
Emprunt	470 000 €
Autofinancement	115 682 €

Si on inclut l'ensemble des travaux sur les réseaux (pluviales, assainissement, eau potable), le montant total de l'investissement s'élève à quasiment 1,5 M€, subventionné à hauteur de 48,5%. ■



Une entrée de mairie accessible à tous et végétalisée.

CONTACT :

Monsieur le maire / Tél. mairie : 02 96 83 46 64 / commune.st.juvat@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

